

nous sommes tous reconnaissants de l'occasion qui s'offre à nous de marquer notre approbation.

Puisque mon honorable ami de Cumberland a parlé de l'*Atlantic Advocate*, numéro de mars 1962, je suppose, j'ai pris la peine de lire l'article sur lequel, apparemment, il a fondé sa question. Cet article se trouve à la page 14 de l'*Atlantic Advocate* de mars 1962, sous le titre: «Programme d'action». Permettez-moi de citer certains passages de l'article.

L'article commence par la parole de l'Évangile:

On donnera à celui qui a et il sera dans l'abondance, mais à celui qui n'a pas on ôtera même ce qu'il a.

Et l'auteur pose ensuite les questions suivantes:

La familiarité engendre-t-elle l'acceptation? Les Maritimes devraient-elles accepter cette philosophie?

L'article ajoute:

La chaîne n'est pas plus solide que son anneau le plus faible; et l'économie canadienne n'est pas plus solide que sa région la plus faible.

A mon avis, monsieur le président, ces affirmations nous portent à réfléchir. Voici ce que j'en pense. Il y a des régions de notre pays qui jouissent de certains avantages naturels du point de vue de la situation géographique, qui ont des ressources naturelles favorables à l'expansion industrielle et un climat un peu moins rigoureux qui peut faire monter la population à un niveau supérieur à la moyenne, mais le gouvernement central, conscient de la situation, doit accorder une attention particulière aux régions qui, pour une raison ou pour une autre, tirent de l'arrière par rapport au reste du pays. Les provinces de l'Atlantique sont de cette catégorie.

La résolution que j'ai l'honneur de proposer nous demande en premier lieu de décider:

Qu'il est opportun d'introduire une mesure ayant pour but d'établir un Office d'expansion atlantique et d'en définir les fonctions.

C'est de la définition des fonctions de l'Office en question que je désire vous entretenir. Il serait bon, cependant, de mentionner auparavant quelques-unes des raisons qui justifient la création de l'Office. Il y a une grande différence entre les niveaux de vie de la région atlantique et ceux que l'on rencontre dans le reste du pays. Cette différence se manifeste dans le revenu moyen, qui y est inférieur de plus d'un tiers au revenu moyen du reste du pays; elle se manifeste dans les immobilisations par tête, qui y sont de moitié moins élevées que dans les autres provinces; elle se manifeste enfin dans le manque d'occasion d'emploi qui y est beaucoup plus marqué qu'ailleurs. L'émigration des habitants des provinces Maritimes a dépassé un

demi-million depuis la Confédération et elle se continue. Compte tenu de l'accroissement de la population et de la tendance à la mécanisation, il serait téméraire de supposer que l'excédent de main-d'œuvre de la région atlantique pourra être absorbé par le reste du pays au cours des années à venir, même si l'on jugeait défendable un tel principe.

J'attire donc l'attention, monsieur le président, sur la nécessité qu'il y a de créer des occasions d'emploi dans notre propre région par la mise en valeur de nos ressources naturelles, de nous attaquer au problème du transport et aussi d'accorder une attention spéciale à la recherche de marchés à l'égard desquels nous avons un avantage naturel sur les autres régions du pays, vu que nous nous trouvons sur les bords de l'Atlantique. L'Office fera enquête sur les mesures et les travaux aptes à accélérer l'expansion économique de la région et fera rapport au gouvernement des résultats de son enquête. Il étudiera les projets proposés par les gouvernements provinciaux et par d'autres intéressés et en fera aussi rapport au gouvernement fédéral. Cela est conforme à la déclaration faite par le premier ministre en avril dernier.

L'Office aura pour fonction de proposer des moyens propres à améliorer la situation dans la région pour qu'elle offre plus d'attraits à l'industrie. Beaucoup estiment que des placements publics supérieurs à la moyenne sont nécessaires à cette fin. Je partage cet avis. On a proposé un grand nombre de programmes, de mesures et d'entreprises que l'on juge dignes d'être étudiés par l'Office. Un certain nombre de projets de travaux publics exigent des recherches immédiates. Mentionnons, entre autres, la gigantesque entreprise de canalisation, de production d'énergie marémotrice et d'expansion industrielle de Chignecou et la construction d'une chaussée entre le Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Édouard, travaux approuvés en principe et qui en sont au stade de la planification. Il y a aussi la mise en valeur des vastes gisements de manganèse du comté de Carleton, dans le Nouveau-Brunswick, et des vastes gisements de minerai d'une forte teneur en étain du comté de Charlotte dans la même province.

Puis il y a le marbre. En différentes régions du Nouveau-Brunswick on trouve de très importantes carrières de marbre, dont quelques-unes ont été partiellement exploitées, mais il semble très opportun de pousser davantage les travaux. Je puis aussi dire qu'on a commencé à mettre en valeur le gisement de métaux vils situé près de Bathurst. On a pris les mesures qui s'imposent et on a réalisé des progrès. Ce n'est pas là une entreprise qui pourrait retenir l'attention de l'Office, car elle est déjà en voie de réalisation. Cependant, je pourrais rappeler au

[L'hon. M. Flemming.]